



Formation CACES® R 383m
« Grue mobile »
suivant la catégorie déterminée

Public concerné

Toute personne amenée à conduire des grues mobiles

Prérequis

18 ans. Maîtrise du français. Conducteur novice accepté.

Adaptation au public

Une évaluation de l'hétérogénéité du groupe sera réalisée en ouverture de formation. Nos méthodes pédagogiques permettent ensuite, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

Objectifs généraux

Formation ayant pour but l'aptitude à la conduite en sécurité des grues mobiles. Obtention d'un CACES® conformément aux dispositions définies dans la recommandation de la CNAM-TS.

Durée de l'action

07 à 105 heures (selon niveau)

Nombre de participants maximum par actions

6 stagiaires maximum par groupe

Qualification des intervenants

Formateur qualifié disposant d'une expérience professionnelle significative en formation CACES® et expérience professionnelle associée – Testeur certifié CACES® par SGS

Méthodes pédagogiques

Cours magistraux et échanges sur thématiques sécurité. Exercices de mise en situations pratiques et simulations de situation de travail. Conduite réelle sur grue mobile.

Moyens pédagogiques et techniques

Cours vidéo projeté – Moyens matériels afférent à la situation CACES® – Plateforme technique, aire d'évolution – Engin(s) de la catégorie concernée

Encadrement pédagogique

Encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) effectué par le responsable pédagogique et technique.

Evaluation et suivi pédagogique

Evaluation théorique : Test par QCM de 80 questions – Evaluation pratique : Test pratique selon la recommandation CACES® R 383m. Les évaluations sont conformes au référentiel de certification CACES® et soumises à certification par un organisme extérieur SGS.

Sanction pédagogique

CACES® R 383m de la catégorie concernée

Codes de formation CPF

Catégorie 1A : CPF salarié 147976 / CPF demandeur 147598

Catégorie 1B : CPF salarié 147977 / CPF demandeur 147599

Catégorie 2A : CPF salarié 147978 / CPF demandeur 147600

Catégorie 2B : CPF salarié 147979 / CPF demandeur 147601

Catégorie 2C : CPF salarié 147980 / CPF demandeur 147602



Contenu

I - Module théorique

1 - Les responsabilités du grutier

1. Rappel des textes du code pénal
2. Conséquences d'un accident :
3. Qualités d'un grutier

2 - Connaissances de la législation en vigueur

1. Code de la route
2. Réglementation spécifique relative aux grues mobiles :
 - . dispositions générales
 - . installations électriques
 - . organes mobiles
 - . contrôles des mouvements de la charge et de l'appareil
 - . entretien et graissage de l'engin
 - . indication de charger : courbe de charge, règles de stabilité, renversement
 - . vérifications initiales journalières
 - . vérifications réglementaires

3 - Connaissance d'une grue mobile

1. Connaissance du porteur
 - Sensibilisation à la valeur du matériel (grue + porteur)
 - Entretien
2. Connaissance de la grue
 - Etude de la liaison grue-porteur
 - Changement d'une couronne d'orientation
 - Moteur auxiliaire, dispositions particulières pour le gas-oil. Reprise des connaissances moteur diesel
 - Etude des éléments charpentes
 - Etude des équipements hydrauliques
 - Etude d'un poste type de commande
 - Etude des différents mouvements
 - Equipement de cabine et accès
 - Organes de sécurité
 - Etude de plaque de charge
 - Etude des accessoires de levage adaptables (palonniers, électro-aimant, griffe...)
 - Influence des accessoires sur la capacité nominale
 - Montage d'une boîte à coin

4 - Connaissance du chantier

1. La prise de contact avec le chantier
2. Réglementation spécifique
3. Connaissance du sous-sol et de l'environnement
4. Connaissance de la manœuvre et des charges à mouvoir
5. Définition de la longueur de flèche, du type de mouflage, des appareils de levage
6. Etude de la mise en place de l'engin :
7. Calage de l'engin et contrôle journalier
8. Balisage du chantier



5 - Connaissance des règles de levage et des accessoires de levage

- 1 - Les élingues
- 2 - Confection des élingues en cordages et en câbles
- 3 - Réglementation d'emploi des élingues
- 4 - Définitions
- 5 - Influence de l'angle d'ouverture en élingage
- 6 - Quelques mode d'élingage
- 7 - Quelques élingages particuliers
- 8 - Tableau des gestes de commandement normalisés

6 - Connaissance des règles de sécurité

1. Travaux à proximité des lignes électriques
2. Balisage du chantier pendant les travaux
3. Balisage du chantier pendant les pauses
4. En matière d'utilisation des élingues
5. En matière de mouvement de charge (ballant)

7 - Partie pratique

1. Etude physique d'une grue
2. Mise en place d'un engin suivant une tâche précise à effectuer
3. Utilisation rationnelle des différents mouvements :
 - . levage
 - . relevage
 - . orientation
 - . télescopage
4. Pose et dépose de charges variées avec rattrapage de Balan
5. Tenue du livret de bord
6. Réalisation et rapports d'anomalies
7. Etablissement d'un constat d'accident
8. Mise en position de stationnement de la grue

Réalisation des contrôles journaliers de prise et fin de poste obligatoires

II- Module pratique

Conduite de grue mobile sur plate-forme technique

Prise en charge la grue, prise de poste, contrôle, vérification, calage des stabilisateurs, ...

Elinguer une charge

Effectuer les différents mouvements en simple/en combiné

Récupérer le balancement de la charge

Prendre et reposer la charge en un endroit précis visible et/ou non visible en respectant les gestes de commandement et de communication

Effectuer les opérations d'entretien courant et vérifier les différents niveaux

La réalisation de l'ensemble des exercices sera adaptée en fonction du niveau du stagiaire et permettra l'individualisation du parcours.

III- Passage CACES®